



Casier judiciaire stupéfiant

Par **mle jess**, le **20/01/2013 à 15:19**

bonjour,rnrnj'ai actuellement 28 ans,rnj'ai été condamnée pour détention de stupéfiant et importation de produit illicite. rnil est vrai, que de mes 16 a 22ans, j'ai été toxicoman, mais aujourd'hui ça fait 6ans que cela fait partie du passé. rnj'aimerais pouvoir exercer le métier d'assistante maternelle.rncela va t-il me causer des soucis, pour une demande d'agrément d'assistante maternelle?rnj'attends avec impatience vos réponses.rnmerci

Par **amajuris**, le **20/01/2013 à 18:39**

bjr,rnpour obtenir l'agrément du conseil général vous ne devez pas avoir fait l'objet de condamnations pénales incompatibles avec l'exercice de cette profession.rnen outre il vous faudra fournir le casier judiciaire (n° 3)des personnes majeures vivant à votre domicile.rncdt